

IMMOBILIER
ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 22-053 DU 30 MAI 2022
PROJET DE VENTE DE L'IMMEUBLE 78 RUE DE DOUAI A CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 23-017

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 mars à 16h30, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Date de la convocation : le lundi 28 février 2023.

Nombre de membres en
exercice : 17

Présents : 9

Votants : 12

Présents :

Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Sylviane LIENARD, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mr Alain DELEVALLEE.

Excusés :

Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Brigitte BRACQ.

Procurations :

Mr Marc DERASSE à Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Monique BOUQUIGNAUD à Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Sabine CAGNARD à Madame Dominique CARDON.

Secrétaire de séance : Blandine LASSERON.

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire depuis 2010 d'un immeuble situé 78 rue de Douai à Cambrai.

Ce bâtiment est inhabité depuis cette période. Il nécessite des travaux de réhabilitation importants pour pouvoir être de nouveau occupé. C'est pourquoi, le CCAS souhaite céder ce bien et trouver un acquéreur.

L'estimation des Domaines transmise en mars 2021 fait état d'une valeur vénale de 78 000.00€.

Lors de sa séance du 30 mai 2022, le Conseil d'Administration du CCAS a donné un avis favorable à la proposition d'achat de Madame Clarisse LEFEBVRE et de Monsieur Cyril ICZAKOWSKI d'un montant de 40 000.00€ (quarante mille euros).

La proposition était justifiée par un achat en l'état et un projet de rénovation complète avec la création de quatre appartements.

Cette proposition d'achat étant inférieure à l'estimation des domaines, il y a lieu de revoir l'intégralité du projet.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'administration d'annuler la délibération n°22-053 du 30 mai 2022 concernant le projet de vente de l'immeuble situé 78 rue de Douai à Cambrai.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide d'annuler la délibération n° 22-053 du 30 mai 2022.**

Publié le : 05 Avril 2023 à 09:20

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le : 17 MAR. 2023
Et publication ou notification du : 17 MAR. 2023

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

